

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

04 JUIL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN,
Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjointes,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE
POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE,
Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

**OBJET : DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L153-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 juin 2019 et modifié le 26 septembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation associant la population durant l'élaboration du PLU,

VU le dossier du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir débattu et délibéré,

- **à l'unanimité,**

PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus



Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

04 JUIL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN,
Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE
POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE,
Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

**OBJET : CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT COMMUNAL VOIRIE » ENTRE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY ET LA
COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE**



**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
« SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL VOIRIE » ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2021-174 du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 portant approbation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2022-2027,

VU la délibération n° 2022-126 du 18 mai 2022 du Conseil Communautaire autorisant le Président de signer les conventions de soutien à l'investissement relatif aux voiries non-transférées,

CONSIDÉRANT que la Communauté Paris Saclay a mis en place un fonds de concours destiné à financer les investissements relevant de la voirie pour les communes exerçant toujours cette compétence,

CONSIDERANT que la commune d'Épinay-sur-Orge est éligible à ce financement,

CONSIDERANT que la modification du règlement du Soutien à l'Investissement Voirie (SIV) dans le nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2022-2027 et notamment la mise en place de plafonds pour les dépenses communales déclarées,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conventionner avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour préciser le périmètre de fonds de concours et les modalités de versement,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay dans le cadre du soutien à l'investissement voirie,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de fonds de concours ci-annexée ainsi que les éventuels avenants et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

04 JUL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN,
Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE
POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE,
Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES D'UN ETABLISSEMENT
BANCAIRE**

**DELIBERATION RELATIVE A L'AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECOURIR
A UN EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2022**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-3 et L2337-3,

VU la délibération n°26/2022 du 7 avril 2022 portant budget primitif 2022 prévoyant en section d'investissement recette un emprunt de de 5 210 714,80 €,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser Madame la Maire à mobiliser un emprunt de de 2 500 000 €.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

• **à l'unanimité**

1 abstention : M. M. LEGOUGE (par procuration)

DECIDE de contracter un emprunt pour financer les investissements prévus au budget principal avec la Banque Postale d'un montant de 2 500 00 € qui se décompose comme suit :

- Durée du contrat de prêt : 15 ans et 4 mois
- Charte Gissler : 1A
- Taux d'intérêt : index Euribor 3M + 0,55%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours/360 jours
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
- Frais de dossier : 0,07% du montant financé

AUTORISE Madame la Maire à mobiliser un emprunt de 2 500 000 € auprès de la Banque Postale et à signer le contrat de prêt et tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

04 JUIL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN,
Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjointes,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE
POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE,
Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

OBJET : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) DE LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE
CHARGE (CLECT)

**DELIBERATION RELATIVE A LA
REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU la tenue de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 22 juin 2022 à la Communauté Paris-Saclay,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 22 juin 2022,

CONSIDERANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris-Saclay,

CONSIDERANT que la commune doit adopter le rapport,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

APPROUVE le rapport et le relevé des décisions du 22 juin 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris-Saclay.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

04 JUL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN,
Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE
POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE,
Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

OBJET : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n°45/2022 du 24 mai 2022 portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et des avancements de carrière, et le mettre en conformité avec la réalité des grades réellement vacants,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
1 abstention : M. M. LEGOUGE (par procuration)

DECIDE de créer les grades suivants :

Filière administrative :

- Attaché principal : 1
- Attaché : 1
- Rédacteur : 2
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe: 2

Filière animation :

- Animateur principal de 1^{ère} classe : 1
- Animateur principal de 2^{ème} classe : 1
- Animateur : 3
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe: 2
- Adjoint d'animation : 1

Filière culturelle :

- Assistant de conservation : 1
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1

Filière sociale :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe : 1

Filière technique :

- Agent de maîtrise : 2
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 5
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :
04 JUIL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN, Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjointes,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACTEE 2 SEQUIA SESSION 3

**DELIBERATION RELATIVE A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME ACTEE 2 SEQUOIA SESSION 3**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat entre la FNCCR, la CPS et les communes de de Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Longjumeau, Massy, Orsay, Wissous, Palaiseau, Les Ulis et Villebon-sur-Yvette dans le cadre de la mise en œuvre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique – SEQUOIA 3,

CONSIDERANT l'intérêt de la CPS à mutualiser les ressources et les moyens avec les communes pour améliorer significativement la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

CONSIDERANT la volonté de la commune d'Epinay-sur-Orge de s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE SEQUOIA 2 SESSION 3 piloté par la CPS.

CONSIDERANT que la CPS a été lauréate du programme ACTEE SEQUOIA 2 SESSION 3 en mai 2022 et que la signature de la convention par l'ensemble des parties est obligatoire pour bénéficier des financements prévus.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRÈS en avoir délibéré ;

- **A l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat, ci-annexée, relative à la mise en œuvre du programme ACTEE SEQUOIA 2 SESSION 3.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

10 4 JUL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN, Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS ARS CANTORIA, CIME, ESO BASKET 91, SPINO ANIM ET LES AMIS DE L'ORGUE**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À
L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS ARS CANTORIA,
CIME, ESO BASKET 91, SPINO ANIM ET LES AMIS DE L'ORGUE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

VU les dossiers de demande de subvention de projet déposés par les associations Ars Cantoria, CIME, ESO Basket 91, Spino Anim et les Amis de l'Orgue,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré ;

- **A l'unanimité,**

Mme MARTIN, Mme CHABRILLAT (par procuration) et M. M. LEGOUGE (par procuration) ne prennent pas part au vote.

FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions de projet attribuées :

- 300 euros à l'association Ars Cantoria
- 1200 euros à l'association CIME
- 850 euros à l'association ESO Basket 91
- 60 euros à l'association Spino Anim
- 780 euros à l'association des Amis de l'Orgue

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2022 article 6574.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
23 juin 2022

date d'affichage
de l'ordre du jour
23 juin 2022

date d'affichage
de la liste des
délibérations
examinées par le
Conseil municipal :

04 JUIL 2022

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- représentés : 10
- absent : 1
Nombre de votants : 32

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Préfecture
et exécutoire le :

04 JUIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. WALTER, Mme MARTIN,
Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjointes,
M. DUCHESNE, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme LE
POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme GAUDRY, M. HADDAD, M. BLOTTIERE,
Mme BAIRRAS, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT : M. DIDRY

Secrétaires de séance : M. MARAIS

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU SEJOUR DE JUILLET 2022
ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A
LA MODIFICATION DES TARIFS DU SEJOUR DE JUILLET 2022
ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°49/2022 du 24 mai 2022 portant sur l'organisation par le service jeunesse de séjours pendant l'été 2022 pour des groupes d'enfants âgés de 11 ç 14 ans et de 15 à 17 ans,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a renégocié les prix auprès du prestataire « RAID AVENTURE » organisant le séjour multi activités prévu du 11 au 15 juillet 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à ce titre, de modifier les tarifs pour ces prestations municipales,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

FIXE ainsi qu'il suit, et à compter du 8 juillet 2022, les différents tarifs du séjour multi activités de l'accueil de loisirs extrascolaire du service Jeunesse.

SEJOUR DU 11 AU 15 JUILLET 2022 :

Quotient A	par jour	14,95 €
Quotient B	par jour	17,95 €
Quotient C	par jour	20,95 €
Quotient D	par jour	23,95 €
Quotient E	par jour	26,90 €
Quotient Ext. Collège.....	par jour	41,90 € (élève scolarisé dans le collège de la commune mais non spinozien)
Quotient Ext	par jour	59,80 €

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours, aux chapitres et articles correspondants.

Fait et délibéré les jour
mois et an que dessus,

Muriel DORLAND
Maire d'Epinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS

